

regarde la mesure législative d'urgence relative à l'interruption des services ferroviaires. Je ne veux pas demander à la Chambre de s'astreindre à une tâche que n'agrèerait pas la presque totalité de ses membres. J'ai donc fait rédiger de nouveau ma motion de façon à ce qu'elle ne s'applique qu'à l'étude du projet de loi ayant trait à l'interruption des services ferroviaires et ne demande aux honorables députés de prendre quelque autre engagement qu'une fois cette tâche terminée et lorsqu'ils auront eu le temps de songer à ce qu'ils croient devoir faire dans l'intérêt public.

Pour ce qui est de la façon dont nous procéderons ce soir, je souligne qu'il s'agit d'un projet de loi extraordinaire, présenté au nom du premier ministre. Cependant, c'est après tout un bill qui, normalement, dans d'autres circonstances, devrait venir du ministère du Travail. Sans vouloir créer de précédent de nature à influencer sur l'ordre de la discussion, je propose que, si le chef de l'opposition y consent,—car, selon la tradition, c'est lui qui a le droit d'être entendu immédiatement après les remarques du parrain d'une mesure ministérielle,—je ne tente pas de me charger de toute la présentation, mais que je n'en traite qu'une certaine partie et que je sois suivi par le ministre du Travail (M. Gregg), lequel exposera à la Chambre un compte rendu objectif des événements qui ont conduit à la situation actuelle qui nous donne à tous tant de préoccupations. Si cette façon de procéder est acceptée, la motion tendant à la deuxième lecture sera présentée en mon nom, mais le ministre du Travail aura l'occasion de terminer l'exposé à l'appui de la motion avant que tout autre membre de la Chambre demande la parole. Je suis persuadé que nous consacrerons une bonne partie de la soirée à ce travail. Si, ensuite, le chef de l'opposition ou d'autres membres croient que la mesure ne serait pas hâtée si on en poursuivait l'étude avant qu'ils aient eu le temps d'étudier plus à fond les termes mêmes de la mesure, je serai disposé à présenter une motion tendant à la suspension de la séance jusqu'à onze heures demain matin, alors que, je l'espère, nous pourrions étudier à fond la question en lui accordant toute l'attention qu'exigent son importance et son urgence.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): La proposition que vient de nous soumettre le premier ministre (M. St-Laurent) m'est entièrement acceptable. Étant donné que nous n'avons pas encore le bill imprimé et que les députés ne l'auront pas avant huit heures ce soir, il est essentiel, avant que les députés soient appelés à se prononcer sur le fond de cette mesure, qu'ils aient l'occasion de l'examiner et d'entendre les explications du premier ministre et du ministre du Tra-

vail (M. Gregg). La marche de nos travaux se trouverait donc grandement facilitée, si le premier ministre présentait d'abord la mesure et formulait les commentaires qu'il juge appropriés, après quoi le ministre du Travail pourrait nous donner des explications au nom de son ministère. Nous pourrions ensuite ajourner la séance; les députés pourraient ainsi examiner le bill à la lumière des renseignements communiqués à la Chambre.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est bien étrange qu'un bill portant sur une question fort importante, laquelle depuis une semaine influe sur le pays tout entier, ne nous soit remis qu'un quart d'heure avant que la discussion soit amorcée! Le premier ministre (M. St-Laurent) aurait sûrement dû se mieux préparer avant de présenter le bill aux Communes! S'il veut que le bill soit vite adopté, il devrait nous donner au moins une heure, soit de huit à neuf, pour l'examiner. Quant à moi, je consens à prolonger la séance jusqu'à l'adoption de la mesure. On devrait toutefois nous donner plus d'un quart d'heure pour étudier une mesure qui peut fort bien être l'une des plus importantes jamais soumises à la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, si une partie suffisante de la Chambre partage les vues du préopinant,—dont j'apprécie fort l'intérêt,—je ne vois aucun inconvénient à retarder à neuf heures le moment où vous reprendrez le fauteuil après souper.

Des voix: Non!

Des voix: Huit heures!

M. Coldwell: Si nous remettons la séance à neuf heures, ne pourrions-nous pas la prolonger tant que le bill ne sera pas adopté? Chaque heure compte, pour ce qui est de la reprise de la circulation ferroviaire.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le groupe que je représente approuve entièrement la façon de procéder que vient d'exposer le premier ministre. Puisque nous sommes réunis pour régler d'abord une crise très grave occasionnée par la grève des chemins de fer, chaque minute compte, et nous sommes prêts à accorder au Gouvernement tout notre temps de façon aussi continue qu'il le faudra pour adopter le bill, afin que les chemins de fer puissent circuler le plus tôt possible.

M. Drew: Comme on a proposé que je consente à la modification de la procédure ordinaire en vertu de laquelle j'aurais participé au débat ce soir, je fais remarquer que chaque minute est importante, que chaque